



Acte delictueux en encaissement de faux chèque

Par **vero14**, le **27/02/2009** à **12:45**

Cher Maître, j'ai au sein de mon entreprise réalisé acte délictueux pour environ une somme de 15000 EUROS en apposant un cachet pour la signature des chèques. après plusieurs entretiens j'ai été licencié pour faute grave mais je n'ai à ce jour rien signé auprès de mon ancien employeur. j'ai reconnu les faits mais mon insolvabilité m'a fait leur proposer de les mettre dans mon plan de surendemement que je compte déposer à la banque de France. Je viens d'apprendre qu'ils viennent de porter plainte. cette éventualité n'avait jamais été envisagée lors de nos entretiens. je leur ai proposé de faire un emprunt familial pour rembourser cette somme. peut-on proposer le remboursement contre le retrait pur et simple de toute poursuite et si oui quelle protection dois-je exiger quant à l'annulation de ces plaintes. d'autre part qu'est-ce que je risque à laisser courir la plainte puisqu'il ne m'ont jamais proposé par écrit un accord amiable. Dois-je moi-même écrire un document que puis-je faire